

Autorité compétente :
Le maire au nom de la commune

**Commune de TRANS-EN-
PROVENCE**

**Hôtel de ville
25, avenue de la gare
83720 TRANS EN
PROVENCE**

Service Instructeur : 02.06.25
Communauté d'Agglomération Dracénoise

Affaire suivie par :
MURET Christelle 04.94.50.16.37
christelle.muret@dracenie.com
Jours de réception : tous les jours sur
rendez-vous

**COMMUNE DE TRANS-EN-
PROVENCE**

Numéro de dossier : PC 083 141 25 00012
(à rappeler dans toute correspondance)

Déposé le : 08/05/2025

Adresse des travaux : 268 CHEMIN DE CAFON

Destinataire :
**Monsieur PELISSIER GEORGES
66 RUE CELESTIN GAYOL**

83550 VIDAUBAN

OBJET : RETRAIT AVANT DECISION

Monsieur,

Par lettre en date du 8/05/2025, vous me demandez de procéder à l'annulation de votre demande de Permis de construire, enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus, et qui est actuellement en cours d'instruction.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre demande est donc annulée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

TRANS-EN-PROVENCE, le 02/06/2025

Le Maire,



Alain CAYMARIS

TRNSMIS EN PREFECTURE LE : **0 6 JUIN 2025**

AFFICHÉ EN MAIRIE LE : **0 5 JUIN 2025**

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.